

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 5

Artikel: L'activité militaire hors service en Suisse
Autor: Gafner, Raymond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— En 1951, aux 100 000 coups que débitent à eux seuls les mousquetons viennent s'ajouter 300 projectiles de Lm. et 200 d'armes automatiques.

— En 1961, cette performance est doublée. En cinquante ans, la puissance de feu du bat. fus. 1964 est devenue 20 fois plus forte; elle équivaut à celle de sept rgt. inf. du début de la première guerre mondiale.

Bien entendu, jamais un bat. ne sera appelé à fournir pareil effort: les chiffres cités n'en permettent pas moins une comparaison.

* * *

Telle que nous venons de décrire notre armée de milices, elle paraît mieux adaptée que jamais aux particularités du terrain que nous voulons défendre. Elle représente un effort considérable qui se traduit, les moyens mécanisés mis à part, par la supériorité numérique de ses forces terrestres sur celles des pays qui nous entourent.

En s'efforçant de maintenir l'armée à la hauteur des exigences modernes, nos autorités semblent avoir suivi le conseil du maréchal Lyautey: « montrer sa force pour n'avoir pas à s'en servir ». Elles ont en tout cas — conscientes du fait qu'elle est le lien fédéral le plus solide — interprété la volonté d'indépendance du peuple suisse.

Colonel E. LÉDERREY

L'activité militaire hors service en Suisse

I. INTRODUCTION

Le système de l'armée de milice propre à notre pays a déjà fait l'objet de maintes études et de maints débats. Son originalité, sa valeur, mais aussi ses servitudes, ont été bien souvent soulignées.

L'une des conclusions, unanimement admise, est que ce système ne peut subsister en conservant son efficacité que

s'il s'appuie sur une tradition solide et vivante de l'activité militaire consentie hors service, aussi bien par la troupe que par les cadres.

L'organisation des troupes de 1961 (OT 61), accentuant le caractère technique et la spécialisation de notre armée, sans allonger pour autant les périodes de service, a amené, dans bien des cas, la densité des programmes d'instruction à la limite du supportable. Dès lors, la nécessité de l'activité militaire hors service apparaît plus impérieuse encore, soit pour compléter l'instruction donnée dans nos brèves périodes de service, soit pour permettre, en y préparant les participants, de tirer le parti maximum du temps passé sous l'uniforme.

L'Armée, dans ses manifestations diverses, étant présente à l'Exposition nationale 1964, il était naturel que ce numéro spécial de la *Revue militaire suisse*, paraissant à l'occasion de notre grande manifestation nationale, tienne à démontrer une fois de plus que l'activité militaire hors service est en fait inséparable de notre système de milice.

Cette activité militaire hors service est avant tout volontaire, et c'est ce qu'il convient de faire ressortir d'emblée, car c'est indubitablement ce qui lui donne sa véritable signification, sa valeur morale, comme son efficacité matérielle. Certes, les textes légaux imposent au citoyen-soldat toute une série de devoirs hors service, dont le tir obligatoire est le plus spectaculaire. Mais ces obligations seraient à elles seules totalement insuffisantes, si elles ne se doublaient pas d'une intense activité librement consentie, et qui s'exerce dans des milliers de groupements privés.

Le Conseil fédéral et le Département militaire fédéral l'ont d'ailleurs parfaitement compris, et ils ont chargé le chef de l'instruction d'exercer, par l'intermédiaire de la section pour l'instruction hors service, la haute direction de cette activité, aussi bien obligatoire que volontaire. De nombreuses prescriptions permettent aux autorités d'encourager, de

faciliter et de soutenir, financièrement et matériellement, l'activité volontaire hors service.

Dans le cadre forcément limité de cet article, nous n'avons pas d'autre prétention que de présenter une rapide synthèse du sujet, et surtout de démontrer par les faits que l'activité obligatoire et volontaire, se combinant et se complétant constamment dans chaque domaine, poursuivent le même but, qui est de concourir au renforcement de notre défense nationale.

II. L'INSTRUCTION MILITAIRE PRÉPARATOIRE

L'instruction militaire préparatoire est celle qui est donnée aux jeunes gens, afin de leur fournir l'occasion de se présenter à leur Ecole de recrues en bénéficiant d'une forme physique et de connaissances techniques qui permettront d'accélérer le rythme et d'augmenter l'efficacité de l'instruction.

Déjà apparaît, à propos de l'instruction militaire préparatoire, la caractéristique fondamentale que nous avons soulignée dans notre introduction, à savoir la prépondérance du volontariat sur l'obligation.

D'obligation, il n'en existe en effet pas d'autre que la gymnastique scolaire, réservée à la compétence cantonale, ce qui entraîne la plus grande variété dans les méthodes comme dans les résultats!

L'activité volontaire se déroule par contre sous de multiples formes, avec l'aide des pouvoirs publics.

Laissant de côté pour l'instant la préparation au tir, que nous traiterons plus loin, nous voulons ici simplement esquisser les moyens mis en œuvre pour développer, à titre volontaire, la forme physique et les connaissances techniques du futur soldat.

La formation physique volontaire reste l'affaire des cantons, conformément aux directives, avec l'aide et sous le contrôle de la Confédération. Elle consiste en cours, examens, courses d'orientation et activités diverses, organisés par plus de 4 000 groupements de tous ordres, et auxquels

participent chaque année environ 100 000 jeunes gens, soit la moitié de tous ceux qui seraient en âge d'en profiter, ce qui, sur la base d'un volontariat absolu, est une proportion fort appréciable.

Quant à l'instruction technique préliminaire, elle comprend des cours sanitaires, des cours de radio, de tambours, de pontonniers et de maréchaux-ferrants.

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'instruction militaire préparatoire, il convient de mentionner encore dans ce chapitre l'activité des grandes associations de jeunesse, comme par exemple la Fédération des éclaireurs suisses, qui s'attachent à donner aux adolescents qui leur sont confiés une formation civique, dans le sens le plus large du terme, tout en suscitant chez certains d'entre eux le goût des responsabilités et le sens du commandement. Il est évident que l'activité de telles associations a des conséquences, indirectes peut-être, mais marquées sur le comportement d'un grand nombre de jeunes gens lorsqu'ils abordent leur vie militaire. Elle est en particulier à l'origine de multiples vocations de chefs.

III. LA FORMATION DES CADRES

A la guerre, les erreurs se paient en vies humaines; le premier devoir d'un chef militaire est donc un devoir de compétence. Face au développement de l'art militaire, cette responsabilité pèse lourdement, dans une armée de milice comme la nôtre, sur les chefs de tout grade. Il n'est donc pas étonnant que la formation des cadres soit une des pièces maîtresses de l'activité militaire hors service.

Nous constatons à nouveau dans ce domaine l'importance minime de l'obligation, si l'on fait abstraction de la préparation des périodes de service par les commandants. Tout au plus est-il question — ce que nous considérerions comme très heureux — de réintroduire à l'entrée en service des troupes d'élite une épreuve physique pour les cadres, les contraignant ainsi à s'y préparer.

La préparation volontaire hors service des officiers est l'affaire de la Société suisse des officiers, dont la fondation remonte à 1833, et qui groupe environ 30 000 membres, appartenant à 35 sections cantonales ou d'armes spéciales.

L'activité de la S.S.O. s'étend à tous les domaines de la préparation hors service :

- préparation intellectuelle (conférences, publications, voyages d'étude à l'étranger, concours de travaux écrits);
- préparation physique (cours de culture physique, d'escrime, d'équitation);
- préparation technique, dans un grand nombre d'activités spéciales (il existe toute une série de groupements des officiers appartenant à la même arme);
- préparation combinée (courses d'orientation de jour et de nuit).

En outre, l'esprit de corps se fortifie lors de nombreuses rencontres amicales qui, débordant fréquemment le cadre de la S.S.O., groupent, à titre privé, les officiers d'une même unité ou d'un même corps de troupes.

L'influence de la S.S.O. se fait en outre sentir, parfois d'une manière décisive, dans les solutions apportées aux principaux problèmes de notre défense nationale. En effet, la valeur des études qu'elle entreprend de sa propre initiative, et le caractère désintéressé de l'influence qu'elle exerce, font que ses organes dirigeants sont des conseillers appréciés et écoutés de nos plus hautes autorités militaires.

Le caractère volontaire de la préparation hors service des officiers est encore illustré par l'existence de revues en langue allemande, italienne et française, que la S.S.O. publie ou patronne, et dont la parution est assurée depuis plus d'un siècle par des moyens entièrement privés, sans l'aide des pouvoirs publics.

L'importance du rôle de ces revues militaires a été reconnue par M. le Conseiller fédéral Paul Chaudet, chef du Département militaire fédéral, dans le numéro spécial de mai 1956

que la *Revue Militaire suisse* a consacré au centième anniversaire de sa fondation, et dont nous citons le passage suivant :

« Les autorités responsables de la défense nationale attachent beaucoup de prix à l'existence de nos revues militaires. Celles-ci jouent un rôle de premier plan dans la préparation intellectuelle des officiers, sous-officiers et soldats. A une époque où des transformations rapides s'opèrent dans l'armement, les méthodes de combat et l'organisation des troupes, il importe que les militaires de tous grades et de tous rangs se tiennent au courant de l'évolution des idées et des faits. Seule une presse spécialisée peut aller au fond des problèmes et les étudier pour eux-mêmes, sur le plan des préoccupations d'ordre technique ou tactique. »

L'action de l'Association suisse des sous-officiers (A.S.S.O., 20 750 membres et 149 sections en 1963) s'exerce parallèlement à celle de la S.S.O., dans des domaines et avec des buts semblables, tout en tenant compte du rôle particulier du sous-officier, si important dans une armée de milice. Cette action est par conséquent dirigée principalement vers les travaux pratiques (exercices en campagne, travail aux armes, à la caisse à sable, cours divers, concours de travaux écrits).

L'A.S.S.O. organise régulièrement les *Journées suisses des sous-officiers*, longuement préparées au sein des sections locales. Ces journées, au cours desquelles l'A.S.S.O. présente la gamme de ses activités diverses, sont une démonstration imposante de la volonté de nos sous-officiers de consentir hors service aux sacrifices nécessaires pour se préparer convenablement à leur rôle d'entraîneurs, aptes à servir d'exemple aux hommes qui leur sont confiés.

IV. LES TIRS HORS SERVICE

Le tir est certainement l'aspect le plus populaire de l'activité militaire hors service en Suisse et le seul aussi où l'obligation intervient dans une large mesure. En effet, chaque

soldat, sous-officier et officier subalterne possédant une arme individuelle exécute annuellement, jusqu'à l'âge de 40 ans, dans la société de son choix, et en principe à son lieu de domicile, le programme imposé par l'armée. Cela démontre l'importance primordiale accordée en Suisse à la valeur du tir individuel, importance qui apparaît également dans le fait que chaque soldat détient à son domicile son arme individuelle et ses munitions, ce qui permettrait une résistance instantanée et généralisée en cas d'attaque par surprise.

En 1963, 342 727 tireurs ont été astreints aux tirs obligatoires mais, compte tenu des tireurs qui ont exécuté le programme à titre volontaire, ce sont en réalité 435 453 membres de 3 675 sociétés de tir qui ont occupé à cette occasion les 2 700 stands à 300 m installés dans notre pays. Pour chacun d'entre eux, la Confédération a fourni les munitions et un subside de Fr. 3.50 destiné à couvrir les frais de la société de tir.

Sur le nombre de tireurs obligatoires, 1 409, soit moins de 0,5 %, n'ont pas rempli les conditions fixées et ont donc dû être convoqués pour répéter leur tir. Cette proportion extrêmement faible est due en particulier au fait que 134 379 tireurs se sont servis du fusil d'assaut, dont l'introduction a amélioré d'environ 25 % les résultats des tireurs moyens.

Le programme fédéral à 50 m (pistolet ou revolver) a été accompli par 23 254 tireurs.

En dehors des tirs obligatoires, les tirs volontaires occupent les stands pendant la plus grande partie de l'année. Parmi eux, nous citerons ici trois exemples, sans du tout vouloir minimiser la valeur des innombrables autres compétitions organisées par les sociétés de tir. Ce sont :

- les cours de jeunes tireurs, ouverts aux jeunes gens de 17 à 19 ans, et comprenant des exercices préparatoires, un tir d'examen (au plus tôt le 3^e jour de tir) et un tir principal (au plus tôt le 4^e jour de tir). En 1963, 40 338 jeunes tireurs ont terminé le programme, et 17 399 ont obtenu



Tir des Garçons de Lausanne — visite du colonel-divisionnaire E. Dénézé.

la mention pour bons résultats. Les munitions mises à disposition par la Confédération sont de 44 cartouches par tireur et peuvent être portées à 52 cartouches pour les meilleurs tireurs. Dès 1964, tous les cours de jeunes tireurs s'exécuteront avec le fusil d'assaut. Ces cours officiels pour jeunes tireurs de 17 à 19 ans se doublent d'ailleurs, dans une série de localités, de cours organisés à titre privé, sans aucun subside, et qui sont réservés aux jeunes gens de 13 à 17 ans. De tels cours groupent, par exemple, 8500 garçons

à Zurich, 1000 à Bienne, et plusieurs centaines à Lausanne, qui exécutent le «tir des garçons» de Lausanne et environs;

- le tir en campagne à 300 m dont le programme s'exécute en un temps limité sur des visuels de campagne, et qui a groupé en 1963 210 490 participants;
- le tir en campagne à 50 m (pistolet et revolver), effectué en 1963 par 19 577 tireurs.

Il convient encore de souligner l'importance des tirs fédéraux qui, tous les 4 ans, groupent plusieurs dizaines de milliers de tireurs (Tir fédéral de Zurich en 1963: 76 000 tireurs), s'affrontant à titre volontaire dans les épreuves les plus diverses, dont un concours d'Armée, et apportant la preuve de leur esprit civique et de leur intérêt pour le tir hors service.



Le chef du Département militaire fédéral, M. le conseiller fédéral Paul Chaudet et le colonel commandant de corps R. Frick, chef de l'instruction de l'armée prennent part, côte à côte, à l'un des concours du « *Tir fédéral* » de Zurich, en 1963.

En 1963, la Confédération a consacré une somme d'environ 10 millions à subventionner les tirs hors service au cours desquels près de 57 millions de cartouches ont été brûlées.

V. L'ACTIVITÉ TECHNIQUE

En dehors des deux grandes associations centrales que nous avons déjà mentionnées (S.S.O. et A.S.S.O), un grand nombre d'associations se consacrent à la formation technique hors service de leurs membres, dans le domaine qui leur est particulier. Voici la liste des principales d'entre elles, telle qu'elle apparaît dans la documentation de la Section pour l'instruction hors service.

- Association suisse des fourriers.
- Association suisse des sergents-majors.
- Société suisse des secrétaires d'état-major.
- Société suisse de la poste de campagne.
- Association suisse des sous-officiers de la poste de campagne.
- Association suisse des gendarmes d'armée.
- Association des météorologistes de l'armée suisse.
- Association suisse des troupes mécanisées et légères.
- Association suisse des sociétés de cavalerie.
- Association suisse des sociétés d'artillerie.
- Société fédérale des pontonniers.
- Association fédérale des troupes de transmission.
- Société suisse des troupes du service de santé.
- Fédération suisse des sociétés de troupes motorisées.
- Association suisse des conductrices militaires.
- Association suisse des aides-fourriers.
- Association suisse des chefs de cuisine militaire.
- Association suisse des SCF.
- Association suisse de polyathlon militaire.

Deux autres initiatives nous paraissent intéressantes à signaler encore dans le domaine de l'activité technique hors service.

C'est tout d'abord l'existence d'une « Fondation Herzog », en souvenir du général Herzog, ancien commandant en chef de l'Armée suisse, fondation dont les intérêts, gérés par une commission désignée par le Conseil fédéral, sont destinés à encourager le travail volontaire du corps des officiers d'artillerie.

C'est ensuite la création, en 1955, de la « Société suisse de technique militaire », dont les buts sont ainsi définis dans le numéro de décembre 1955 de la *Revue militaire suisse* :

« Faisant appel à la collaboration de l'élite de nos hautes écoles techniques et de notre industrie, elle se propose, conformément à ses statuts, d'approfondir et de développer, au titre d'organe de liaison entre les autorités militaires et les milieux scientifiques et techniques, la connaissance de notre armement en mettant en valeur, systématiquement et en temps opportun, les progrès réalisés dans ces domaines et en les adaptant aux besoins de notre armée. Elle aide et conseille les autorités militaires dans toutes les questions se rapportant au développement et à l'achat de matériel de guerre ».

VI. L'ACTIVITÉ SPORTIVE

L'activité sportive militaire hors service a un caractère entièrement volontaire, mais elle bénéficie de l'aide précieuse et constante de l'« Ecole fédérale de gymnastique et de sports » à Macolin, organe du Département militaire fédéral.

L'instruction alpine volontaire et le sport militaire hors service, organisés par le Groupement de l'instruction, comprennent les activités suivantes :

a) Cours :

- Cours alpins volontaires, d'été et d'hiver, des unités d'armée;
- Cours préparatoires centraux pour commandants et chefs techniques des cours alpins d'été et d'hiver;
- Cours pour chefs de patrouilles à ski de l'armée, des unités d'armée et exceptionnellement des régiments.

b) *Courses* :

Courses alpines d'entraînement, d'été et d'hiver, des unités d'armée et des corps de troupes.

c) *Concours* :

- Concours par équipes d'été en campagne avec épreuves militaires
- Concours par équipes d'hiver (patrouilles à ski avec tir).
- Concours internationaux de patrouilles à ski en Suisse et préparation de patrouilles suisses en vue de compétitions internationales.

Les concours par équipes d'été et d'hiver se déroulent selon un rythme bisannuel. La première année est consacrée à des éliminatoires, dans le cadre des régiments et des unités d'armée, et la seconde année voit se dérouler le concours d'armée.

Toutes les équipes ou patrouilles, d'été ou d'hiver, sont composées de 4 participants appartenant à la même unité ou au même état-major, avec au maximum un officier, mais le chef de patrouille peut également être un sous-officier ou un soldat. Il arrive d'ailleurs fréquemment que ce soit le capitaine lui-même qui prenne la tête de l'équipe ou de la patrouille de son unité.

Le concours par équipes d'été en campagne se déroule sous la forme d'une course d'orientation, sur un parcours accidenté de 10 à 15 km environ, avec diverses épreuves comme la marche à la boussole, la lecture de carte, le jet de grenades, le tir, l'estimation de distances et la détermination de points dans le terrain. Le résultat obtenu dans les épreuves particulières donne lieu à des bonifications qui sont déduites du temps total. Lors des derniers concours, à Frauenfeld, en 1962, la participation, fruit d'une sélection opérée parmi 7 000 concurrents dans les concours des unités d'armée, portait sur 160 équipes de l'élite et 27 équipes de la landwehr.

Le concours par équipes d'hiver comprend 3 genres de parcours, selon la catégorie des patrouilles, avec un total de

16 1964



Un millier de concurrents prennent le départ du « Marathon militaire » de Frauenfeld (42 km.).

18 à 25 km et une épreuve de tir. Les derniers championnats d'hiver de l'armée d'Andermatt en 1963 ont groupé 213 patrouilles, avec en outre une épreuve individuelle sous forme de slalom géant d'une longueur d'environ 2 500 m.

L'activité sportive des diverses associations militaires se recouvre, dans une certaine mesure du moins, avec celle organisée par le Groupement de l'instruction que nous venons de décrire, mais son aspect le plus important est représenté par les courses d'orientation de nuit. La principale de ces manifestations est la course d'orientation de nuit de la S.S.O., précédée des courses semblables organisées dans le cadre des sections locales. Dans ce genre de compétition, l'équipe est formée de deux participants.

Les troupes mécanisées et légères organisent chaque année leurs propres championnats, et d'autres armes connaissent, elles aussi, leurs épreuves sportives particulières.

Si paradoxal que cela puisse paraître, la motorisation de l'armée n'a nullement diminué, au contraire, le succès des concours pédestres. C'est ainsi, par exemple, que l'on dispute encore dans notre pays 6 épreuves militaires de marche, qui sont de véritables marathons, et dont la plus célèbre est celle de Frauenfeld. Mais d'autres épreuves se développent également, qui ont moins le caractère d'une compétition que d'une manifestation de masse, groupant d'ailleurs militaires et civils, comme la marche de deux jours organisée en 1963 à Berne, et qui a réuni plus de 3 000 participants. Le succès de ces marches de plusieurs jours va sans cesse grandissant, et l'année dernière, ce ne sont pas moins de 520 militaires suisses en uniforme qui ont participé à la marche de 4 jours de Nimègue en Hollande. La qualité de cette participation est démontrée par le nombre très minime des abandons (8 au total).

Le Groupement de l'instruction facilite l'organisation de ces multiples activités sportives volontaires par l'octroi de billets à demi-tarif, de matériel, de munitions, d'équipement

et de véhicules à moteur. Il vient en outre de prendre à sa charge les frais d'assurance des participants.

En 1963, 1 100 groupements ont fait usage de la faculté de porter l'uniforme hors service, 40 000 cartes de voyage à demi-tarif ont été distribuées, et les subventions directes de la Confédération ont représenté Fr. 275 000.—.

VII. L'ACTIVITÉ DES COMMANDANTS D'UNITÉ ET DE CORPS DE TROUPE

Cette synthèse des activités militaires hors service ne serait pas complète, si elle ne rendait pas hommage au dévouement civique des commandants d'unité et de corps de troupe, pour la plupart officiers de milice, et qui consacrent une bonne partie de leurs loisirs à l'exercice hors service de leur commandement, si bien qu'il est juste de dire qu'ils ne sont jamais tout à fait démobilisés.

Cet exercice hors service du commandement se manifeste sous deux formes différentes.

D'une part, il y a le travail administratif courant (constitution des dossiers pour les aspirants officiers, tenue des fichiers et des contrôles de corps, correspondance avec les autorités militaires, etc.) Ce travail administratif se double, surtout pour les commandants d'unité, auxquels le règlement de service enjoint de s'occuper de leurs hommes en toute circonstance, d'une activité sociale souvent considérable, sous forme de conseils, d'entrevues et de démarches que le commandant effectue au profit de sa troupe.

D'autre part, plus les périodes de service sont brèves, plus la densité du travail est grande, et plus la préparation de ces services doit être minutieuse. Ce sont donc des journées entières que les commandants d'unité et de corps de troupe, ainsi que la plupart des officiers des états-majors, consacrent, avant l'entrée en service, à titre purement bénévole, à la préparation, heure par heure, de leur programme, et à la mise sur pied des exercices qu'ils dirigeront. Nombreux

sont les commandants qui, en civil, et en dehors des reconnaissances officielles, se rendent à l'avance sur le terrain où se déroulera leur service, en se faisant parfois accompagner de leurs collaborateurs, afin que chacun soit certain, au moment où il revêt l'uniforme, de se présenter devant sa troupe avec le maximum d'atouts dans son jeu. C'est peut-être là un des aspects les plus méconnus, mais les plus caractéristiques et les plus efficaces de l'activité militaire hors service.

VIII. CONCLUSIONS

Il est bien évident que la réalité n'est pas toute entière dans les règlements ou dans les rapports d'activité. Dans le domaine de l'instruction hors service, elle est aussi faite de milliers d'initiatives et d'efforts individuels qui demeurent connus de leurs seuls auteurs, mais qui servent puissamment à lui donner sa portée véritable, à resserrer les liens entre la vie civile et la vie militaire, entre le peuple et son armée.

Il est donc heureux que l'Exposition nationale 1964, miroir de la vie du peuple suisse, soit aussi le miroir de l'activité militaire hors service par les multiples assemblées et manifestations militaires qu'elle abritera, et par les deux grands concours auxquels elle servira de cadre: les Championnats d'été par équipes de l'armée, qui auront lieu les 22 et 23 août, et la Course d'orientation de nuit de la S.S.O. qui se déroulera les 17 et 18 octobre.

Le réseau serré des activités militaires hors service se dresse aujourd'hui face au snobisme de dénigrement de quelques milieux intellectuels, face aussi à une mentalité de relâchement, résultant d'une appréciation trop optimiste de la situation internationale réelle. L'activité militaire hors service apporte ainsi une contribution décisive et bienvenue au thème permanent de la Suisse vigilante.

Colonel Raymond GAFNER
